

Rapport d'évaluation

Plan stratégique 2008-2013

Collège Ahuntsic

Mars 2008

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le nouveau plan stratégique du Collège Ahuntsic couvre les années 2008 à 2013. Il a été adopté par le conseil d'administration le 29 novembre 2007. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 20 décembre 2007.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 14 mars 2008. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Collège Ahuntsic couvre la période de 2008 à 2013, soit une durée de cinq ans.

Pour établir le plan stratégique 2008-2013, le Collège s'est appuyé sur une consultation menée auprès de la communauté collégiale, sur une analyse des rapports d'étape annuels du plan stratégique 2004-2007 et sur une analyse des indicateurs liés au plan de réussite. Une brève description de la démarche est effectuée en introduction. Le Collège présente ensuite sa mission et ses valeurs. Dans le point suivant, il dresse un portrait de l'établissement (nombre d'étudiants, de membres du personnel, la carte de ses programmes, son budget de fonctionnement, ses activités et ses services). L'analyse de la situation, interne et externe, débouche sur une définition des principaux défis qu'il aura à relever. De ces défis et enjeux découlent cinq grands axes de son action stratégique. Chacun de ces axes est articulé en fonction d'un ou quelques objectifs qui se déclinent à leur tour en cibles et moyens de les atteindre. Finalement, le Collège conclut avec quelques mesures de suivi.

Le plan stratégique n'est pas encore rendu public. Il se retrouvera sur le site Web du Collège.

Évaluation du plan

La conformité

Le plan stratégique du Collège Ahuntsic répond à toutes les dispositions de l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Il comporte des objectifs et des moyens que le Collège entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. Le Collège a également prévu un mécanisme de révision de son plan stratégique. Le plan stratégique intègre le plan d'aide à la réussite et il tient compte des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le plan stratégique n'est pas encore rendu public, la version pour publication n'étant pas encore achevée.

Le document expliquant le plan de réussite n'a pas été distribué aux étudiants et aux membres du personnel tel que le prévoit l'article 16.2 de la Loi.

La Commission recommande au Collège de distribuer aux étudiants et aux membres du personnel un document expliquant le plan de réussite.

Enfin, la Commission des études s'est prononcée sur les éléments du plan stratégique relevant de sa compétence conformément à l'article 17.0.2 de la Loi.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

L'analyse de la situation relevant du contexte tant interne qu'externe permet de cerner les enjeux qui orientent la stratégie du Collège.

L'analyse a permis au Collège de déterminer les actions à prendre pour devenir un acteur du développement de sa propre institution en regard d'enjeux sociaux importants.

Les orientations

Les orientations stratégiques sont en lien avec l'analyse de la situation tant interne qu'externe et toutes sont reliées à l'énoncé de mission du Collège.

La première porte sur la réussite des élèves et en constitue le plan. Pour l'ensemble des axes, les deux premières orientations du plan stratégique du MELS sont prises en compte. La formation technique et la formation continue sont traitées principalement dans l'axe 2 et la diplomation, dans l'axe 1 et dans l'axe 3. Comme l'analyse de la situation interne l'a révélé, l'amélioration des taux de réussite est une préoccupation majeure pour le Collège et plusieurs actions prévues dans le cadre des orientations stratégiques témoignent de cette volonté.

Les objectifs stratégiques

Chaque axe comprend un ou des objectifs qui sont à leur tour déclinés en moyens. Tous les objectifs sont réalistes, clairement formulés et liés aux orientations dégagées par le Collège. Il y a dix objectifs répartis sur les cinq axes : trois pour le premier axe, deux pour le second, trois pour le troisième et les deux derniers axes présentent chacun un objectif.

Le Collège a défini plusieurs cibles pour chacun des objectifs qu'il s'est donnés, mais la Commission note la présence d'indicateurs distincts des cibles pour seulement un des objectifs. Pourtant, dans le plan stratégique précédent, le Collège avait inclus des indicateurs distincts pour l'ensemble de ses objectifs. Aussi dans l'axe 1 du plan stratégique 2008-2013, l'objectif 1.3 « Soutenir les étudiants tout au long de leur cheminement scolaire » est accompagné de onze indicateurs mesurables et de cibles qui sont liées à l'objectif. Considérant que le rapport annuel doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique et qu'en l'absence de cibles et d'indicateurs, le Collège pourrait avoir de la difficulté à assurer un suivi efficace de son plan de même qu'à faire la reddition de comptes attendue. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège de clarifier la manière dont il entend mesurer l'atteinte de ses objectifs et de définir précisément les cibles et indicateurs propres à chacun des objectifs qu'il a établis.

Les moyens mis en œuvre

Pour chacun des objectifs, le Collège présente les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour les atteindre. Tous ces moyens sont clairement et directement liés aux objectifs et ils sont susceptibles de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le Collège.

Par contre, le Collège ne précise pas dans son plan les responsables de la mise en œuvre des moyens et il ne donne pas non plus d'échéancier. Par ailleurs, dans sa lettre de transmission, le directeur général indique que les processus annuels de planification prévoiront, pour chacun des services, la prise en charge du plan stratégique.

Le plan de réussite

Le plan de réussite du Collège constitue le premier axe du plan stratégique. Il a tenu compte, pour son élaboration, de l'enjeu dégagé par l'analyse de la situation qui concerne la diversité de sa population étudiante et de l'arrivée au Collège en 2010 des élèves qui auront vécu la réforme au secondaire et du profil varié de sa population étudiante. Les mesures sont pertinentes et peuvent permettre d'améliorer le taux de réussite des étudiants par une meilleure connaissance de leurs caractéristiques, une concertation des intervenants et un soutien constant. Les cibles présentées par le Collège en vue de l'atteinte de l'objectif 1.3 découlent directement de l'analyse qu'il a faite des indicateurs. Il cherche généralement à atteindre les taux de réussite du réseau ou, s'il les a atteints, continuer à les augmenter. La Commission avait estimé que le plan d'aide à la réussite 2004-2007 du Collège Ahuntsic permettrait de bien soutenir la réussite et la persévérance aux études. Le nouveau plan stratégique du Collège contient toujours une orientation et un objectif visant la réussite et la diplomation des élèves.

Le Collège n'a pas encore produit le document expliquant le plan de réussite aux élèves et aux membres du personnel.

Le plan de réussite produit par le Collège Ahuntsic, intégré au plan stratégique 2008-2013, devrait lui permettre de bien soutenir la réussite et la diplomation de ses étudiants.

Le mécanisme de révision

Le Collège a prévu un mécanisme de révision annuelle de son plan stratégique. Chaque année, l'établissement produira des rapports d'étapes du plan stratégique dans lesquels sera évalué le degré d'atteinte des cibles. Le Collège entend ajuster annuellement le plan stratégique en fonction des résultats atteints et de la présence d'éléments nouveaux. La Commission comprend que ces rapports seront présentés au conseil d'administration.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission constate que le plan stratégique du Collège Ahuntsic est partiellement conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Il aura à se conformer à l'article 16.2 de la Loi qui stipule qu'un document expliquant le plan de réussite est distribué aux élèves et aux membres du personnel du Collège.

La Commission est d'avis que le plan s'appuie sur une bonne analyse de la situation interne et externe du Collège et prend bonne note qu'il résulte d'une vaste consultation dans le milieu. Les orientations sont en lien avec la mission du Collège et les objectifs qu'il présente sont pertinents.

La Commission estime que le plan stratégique 2008-2013 du Collège Ahuntsic comprend les composantes nécessaires à l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente